

1. Intitulé du certificat**Diplôme de Chef d'Entreprise E36 Artisan-entrepreneur en éléments métalliques**⁽¹⁾ dans la langue d'origine**2. Traduction de l'intitulé du certificat****Handwerksman-aannemer in stalen draagconstructie(NL)****Handwerker-Unternehmer in Stahlgerüst (DE)****Craftsman-Contractor in structural steelwork(EN)**⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.**3. Eléments de compétences acquis**

Le chef d'entreprise artisan-entrepreneur en éléments métalliques exerce les activités de fabrication, de pose et de réparation ou de démolition des éléments métalliques d'une construction sur base de plans ou de croquis.

Il doit, en plus, maîtriser les connaissances administratives transversales du secteur, les connaissances administratives spécifiques (règles de sécurité en matière de démolition et procédures à suivre, règles d'organisation de son atelier, réglementation environnementale relative aux déchets de construction et de démolition), les méthodes et techniques de métreur-deviseur, les connaissances techniques de base, les connaissances techniques spécifiques et les méthodes de gestion d'une entreprise aux points de vue commercial, financier et administratif

Le titulaire du certificat est capable de :

- Analyser les données administratives et techniques d'un projet : analyse du projet sous un angle administratif et sous un angle technique, rédaction d'un dossier relatif au projet, administration de conseils au client sur le choix du traitement et des modes de fixation, réalisation de gabarits pour la fabrication de pièce
- Réaliser le métré d'un projet et des tableaux de quantité : préparation d'un métré, dressage de l'inventaire des matériaux et des consommables à utiliser selon un plan donné, finalisation de la réalisation d'un métré
- Réaliser une offre avec devis : préparation de la réalisation du devis d'un projet à réaliser, établir les prix de revient, finalisation
- Organiser un atelier : estimation des besoins de l'atelier, implantation des machines et des différentes zones en veillant à l'ergonomie et à la sécurité de l'atelier
- Gérer l'exécution technique sur chantier et en atelier : préparation du chantier, préparation du travail en atelier, conduite du chantier ou du travail en atelier, finalisation
- Gérer une entreprise : création ou reprise d'une entreprise, gestion des volets administratif, financier et social, évaluation des points forts et des points faibles d'une entreprise

En outre, le titulaire du certificat a fait preuve de ses compétences en gestion conformément à la Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (MB 21/02/1998)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Dirigeant PME/PMI

Chef d'atelier

Chef de chantier

⁽¹⁾ Rubrique facultative**⁽¹⁾ Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur IFAPME (organisme d'intérêt public) Place Albert 1er, 31 6000 Charleroi Belgique Tél : 071/ 23 22 22 Fax : 071/23 22 23 www.ifapme.be		Commission communautaire française Service Formation PME Rue des Palais 42 1030 Bruxelles Belgique 02/800.80.00 www.cocof.irisnet.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Commission communautaire française Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles Gouvernement wallon Rue Mazy, 25-27 5100 Namur
Niveau (national ou international) du certificat		Système de notation / conditions d'octroi 50 % dans chacune des matières pour les cours de gestion et les cours de pratique professionnelle 60 % pour l'examen C (épreuve intégrée)	
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation		Accords internationaux	
Base légale - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs aux cours de formation dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs à l'évaluation continue et aux examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 15 janvier 2009 - Loi-programme du 10 février 1998 pour l'entreprise indépendante (fixant les cours de gestion)			

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de la formation professionnelle suivie	Part du volume total de la formation en centre (%)	Durée totale de la formation
Formation de chef d'entreprise sous convention de stage IFAPME	20% en centre de formation 80% en entreprise	3 années (dont année préparatoire)
Formation de chef d'entreprise avec stage de formation pratique en entreprise	50% en centre de formation 50% en entreprise	3 années (dont année préparatoire)

Niveau d'entrée requis

- avoir atteint l'âge de 18 ans.
- soit être titulaire d'un certificat d'apprentissage ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de première année de chef d'entreprise, soit avoir suivi avec fruit le deuxième degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas, avoir obtenu le certificat de qualification, soit avoir satisfait à un examen d'entrée
- le candidat qui n'a aucune expérience professionnelle et qui ne justifie d'aucune étude dans la profession est inscrit d'office en année préparatoire.

Information complémentaire

Les formations organisées par l'IFAPME / SFPME mettent l'accent sur l'alternance avec une partie importante de la formation se déroulant en entreprise.

www.europass.cedefop.europa.eu